

COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE CENTRAL

Séance du 27 août 2009

Réponses aux questions

- Points inscrits par les représentants du personnel CGT au titre de l'article 25 du décret n° 85- 565 du 30 mai 1985.

1. Les suites de l'analyse de l'air présentée au CHS Central du 9 janvier dernier. Le rapport sur la qualité de l'air présenté lors du CHS Central du 9 janvier dernier relevait un taux excessif de micro-particules (PM 2,5) en avril mai 2008, dans le hall d'accueil et au second dans la rue. Y a-t-il eu depuis d'autres mesures à ces endroits ou dans les locaux voisins ? Les solutions évoquées en janvier (surpression, sas, rideau d'air) ont-elles fait l'objet d'une étude ? Si oui, quels en sont les résultats ?

Dans le cadre de la mission d'audit H.Q.E. réalisée à la demande de la Direction Grands Equipements, de nouvelles mesures de concentrations de polluants ont été effectuées du 10 au 23 mars, les 25 et 26 mai, et le 3 juin.

Dans la Rue (2^{ème} étage), le taux des microparticules PM 2,5 a considérablement baissé :

- *taux mini : 0 mg/m³ (0,040 mg/m³ en 2008)*
- *taux maxi : 1,207 mg/m³ (3,067 mg/m³ en 2008)*
- *moyenne : 0,026 mg/m³ (0,127 mg/m³ en 2008)*

Pour rappel, la valeur guide pour l'exposition des salariés en ambiance de travail et pour les effets sur la santé, est de 5mg/m³, et celle relative à la qualité de l'air intérieur est de 0,034mg/m³.

Les résultats de la Rue sont donc extrêmement satisfaisants.

Lors de cette mission d'audit H.Q.E., aucune mesure n'a été réalisée dans le Hall d'Accueil, mais une demande spécifique de devis, pour cette prestation, a été faite auprès de SOCOTEC.

2. La climatisation du bâtiment. De nombreux agents se plaignent toujours d'une gestion insatisfaisante de la température dans les bâtiments. L'arrivée d'air au dessus des postes de travail produit un froid gênant, provoquant même des TMS, au niveau des cervicales notamment. L'enquête de 2008 a-t-elle permis de cerner les dysfonctionnements en cause et d'avancer vers leur résolution ?

La société DALKIA procède quotidiennement à des réglages et affinages de la climatisation, après signalement des problèmes auprès de la hotline dépannage 66.66. Dans certains cas particuliers, à la demande du médecin de santé au travail, Madame Christine FURON, le débit d'air est réduit afin d'améliorer le confort des agents.

En outre, le Cabinet BERNARD, mandaté par la Direction Grands Equipements, a recensé les nombreux problèmes rencontrés, afin qu'y soient apportées des solutions spécifiques. Le rapport du Cabinet BERNARD sera remis à la fin de l'année.

3. Demande de constitution d'un groupe de travail du CHS pour le réaménagement de l'entrée Sud du parking souterrain du Siège de Région. Dans sa conception actuelle, et notamment à cause d'un défaut de visibilité, il existe un fort risque d'accrochage entre les voitures arrivant à l'entrée

Sud du parking (juste après avoir quitté la voie publique de circulation) et les voitures remontant la rampe de sortie du parking souterrain. Au titre de la prévention des risques d'accidents, le groupe de travail dont nous demandons la constitution aurait pour objet de proposer des solutions visant à remédier à ce risque, et de suivre leur mise en œuvre.

Le Service sécurité-sûreté de la Direction des Moyens Généraux est chargé d'améliorer la signalétique, horizontale et verticale, dans le parking souterrain.

Par ailleurs aux heures de pointe, le portail coulissant restera en position ouverte. Une barrière automatique sera installée, qui pourra être activée par télécommande. Ceci permettra à chaque utilisateur de rester sur sa voie, et d'éviter un mélange des flux propice aux accrochages et accidents.

4. Emanation d'odeurs incommodantes dans les sanitaires. Dans certains sanitaires (courrier-niveau 0, infirmerie-niveau 1 notamment), les siphons de sol émettent une forte odeur d'égout, généralement l'après-midi. Est-ce un problème d'entretien ou de conception ? Il s'agit de mettre fin à ce désagrément.

La Direction des Moyens Généraux a effectué plusieurs demandes, auprès de la société de nettoyage, pour que de l'eau soit régulièrement versée dans les siphons de tous les sanitaires de l'immeuble.

5. L'accès au garage des vélos au niveau du courrier. La porte d'accès aux cyclistes par le service courrier ne semble pas conçue pour un trafic important. Au même endroit, un écoulement d'eau de la terrasse goutte sur la tête des personnes empruntant ce passage. Nous demandons que des travaux soient réalisés pour résoudre ces problèmes.

Le problème d'écoulement d'eau de la terrasse, au-dessus de la porte du Service courrier, a été signalé au Service exploitation maintenance de la Direction des Moyens Généraux, chargé d'y remédier.

6. Analyse de l'air dans le local du Transformateur Générateur de Basse Tension (TGBT) du Nouveau Siècle. Suite à l'installation d'un onduleur et de batteries supplémentaires dans ce local, la qualité de l'air semble s'y être dégradée (odeur piquante notamment). Nous demandons au CHS de décider d'une mesure de l'analyse de l'air dans ce local afin d'en vérifier l'innocuité. Par ailleurs, que peut-on envisager pour limiter cette nuisance ?

L'infirmière du travail s'est rendue la semaine du 17 au 21 août sur les lieux en compagnie de l'adjoint au Directeur au Nouveau Siècle. Elle n'a rien observé de particulier (local propre et absence d'odeurs incommodantes).

L'affectation de ce lieu est technique et il n'est pas destiné à recevoir de façon permanente du personnel. Il est réservé à des utilisations ponctuelles ainsi qu'à des personnels habilités.

7. La sécurité des biens et des personnes. Nous demandons une information des membres du CHS sur les vols qui se sont produits ces 12 derniers mois dans les locaux du Siège de Région, et qu'un débat s'ensuive sur les mesures à prendre pour contrer ce phénomène. Un des vols concerne des chèques déjeuner dérobés dans le bureau de l'agent chargé de les distribuer dans sa Direction, vol qui a lésé plus d'une quinzaine d'agents (documents transmis il y a plusieurs mois à l'Administration par les intéressés). Nous demandons à ce que des mesures préventives

soient prises afin de sécuriser les agents bénévoles qui assurent la distribution des chèques-déjeuner auprès de leurs collègues. Nous demandons également que les agents de cette Direction victimes de ce vol en obtiennent le remplacement sans frais. Nous rappelons que ceux-ci ne sont entrés à aucun moment en possession des chèques qu'ils avaient commandés.

Depuis le 1^{er} décembre 2008, il y a eu 7 vols avec ou sans effraction dont un dans le bâtiment CITYWAY et un au 185 boulevard de la Liberté.

La procédure instaurée établit que chaque direction doit informer le Service sécurité-sûreté de la Direction des Moyens Généraux et porter plainte en cas de vol. Le Service sécurité-sûreté pourra ainsi rechercher des indices sur les vidéos enregistrées.

Les directions seront à nouveau invitées à respecter les consignes suivantes :

- *les assistant(e)s de Direction doivent venir chercher et reconduire les visiteurs jusqu'aux ascenseurs.*
- *Les agents ne doivent pas dé-condamner les issues de secours en appuyant sur les déclencheurs manuels (vert), qui ne doivent servir qu'en cas d'évacuation.*
- *Les agents ne doivent pas ouvrir le portillon de sécurité aux personnes prétextant avoir oublié leur carte d'accès sans les connaître ou les reconnaître. Le port de la carte d'accès visible devrait être rendu obligatoire, ce qui permettrait de repérer plus facilement les intrusions.*

Certains stockages ou locaux dit « sensibles » (stockage informatique, DMG, DPRP, DPE...) devraient être plus sécurisés soit par des boîtiers dormant avec digicode contenant une clé et un « fil de l'eau » (un code une personne, indication heure et jour de l'ouverture) ou par des caméras de surveillances avec détecteur de présence (enregistrement dès la pénétration).

En ce qui concerne les bâtiments extérieurs, les accès pourraient être pilotés directement par le PC Sécurité avec vidéo, interphonie et ouverture de porte.

Concernant le vol récent de chèques déjeuner, il est envisagé la mise à disposition dans chaque direction d'une petite armoire forte avec code.

Par ailleurs, un petit guide « Sécurité-Sûreté » est en cours d'élaboration en partenariat avec le Service communication interne et relations sociales de la Direction des Ressources Humaines et la Direction Projets et Organisation.

8. Le Document Unique. Nous souhaitons être associés à la rédaction du document unique, ce qui n'est malheureusement pas le cas.

Le groupe projet relatif au Document Unique est composé du médecin de santé au travail, de l'infirmière de santé au travail, des deux ingénieurs sécurité et conditions de travail de la Direction des Ressources Humaines (DRH) et du Chef du Service sécurité-sûreté de la Direction des Moyens Généraux (DMG).

Il a été convenu au sein de ce groupe de travail qu'à la fin de chaque évaluation d'une unité de travail, un groupe de validation sera saisi, composé de membres du CHS, du Chef du Service communication interne et relations sociales de la DRH, d'agents de la DMG, de l'ACMO et de « l'ACFI ».

9. Les registres de sécurité. Nous demandons de faire connaître aux agents l'endroit où se trouve le registre sécurité correspondant à leur site de travail.

Les registres existants seront mis à disposition, accompagnés d'une information en cours auprès des personnels.